



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Musee de la marine

Question écrite n° 46296

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur le projet de deménagement du musée de la marine. Compte tenu des vives inquiétudes suscitées quant à la préservation de ce musée, d'une part, et du coût de l'opération, d'autre part, il lui demande s'il ne serait pas envisageable d'y renoncer.

Texte de la réponse

Le grand passe maritime de la France et l'intérêt croissant de nos concitoyens pour le patrimoine des gens de mer justifient que notre pays dispose d'un grand musée maritime, héritier des prestigieuses collections constituées depuis le XVIII^e siècle, actuellement présentées non seulement au palais du Trocadéro, mais aussi dans les huit autres musées de la marine et musées navals que l'établissement public du musée de la marine gère dans les ports du littoral. Cet établissement public relève, comme le sait l'honorable parlementaire, de la tutelle du ministre de la défense qui a confié à M. Jean-François Deniau, ancien ministre et député du Cher, une mission destinée à « préciser les conditions de transfert et de développement du musée de la marine au cours des années à venir ». Le ministre de la culture fait totalement confiance à Jean-François Deniau pour faire des propositions qui permettront de doter le musée de la marine de nouveaux espaces et de nouveaux moyens, lui permettant d'assumer son rôle éminent de lieu de mémoire de la grandeur maritime de la France et d'outil de sensibilisation d'un très large public à notre patrimoine maritime.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46296

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6533

Réponse publiée le : 6 janvier 1997, page 28